



Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la Commune de 33570 – Lussac,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 05 Juillet 2024 du Château de Lussac,

CONSIDÉRANT une livraison ;

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'un camion de livraison sur une partie de la chaussée,

ARRETE

Article 1 – Dans le cadre d'une livraison un empiètement sur chaussée sera effectué sur **une partie de la Rue de Lincent (voir plan) le mardi 9 juillet 2024 et le mercredi 10 juillet 2024 ;**

Article 2 – Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction du stationnement ;

Article 3 – La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressée pour application à :

- Monsieur le Responsable de la Commune, élu à la voirie ;
- Le Château de Lussac
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de LIBOURNE

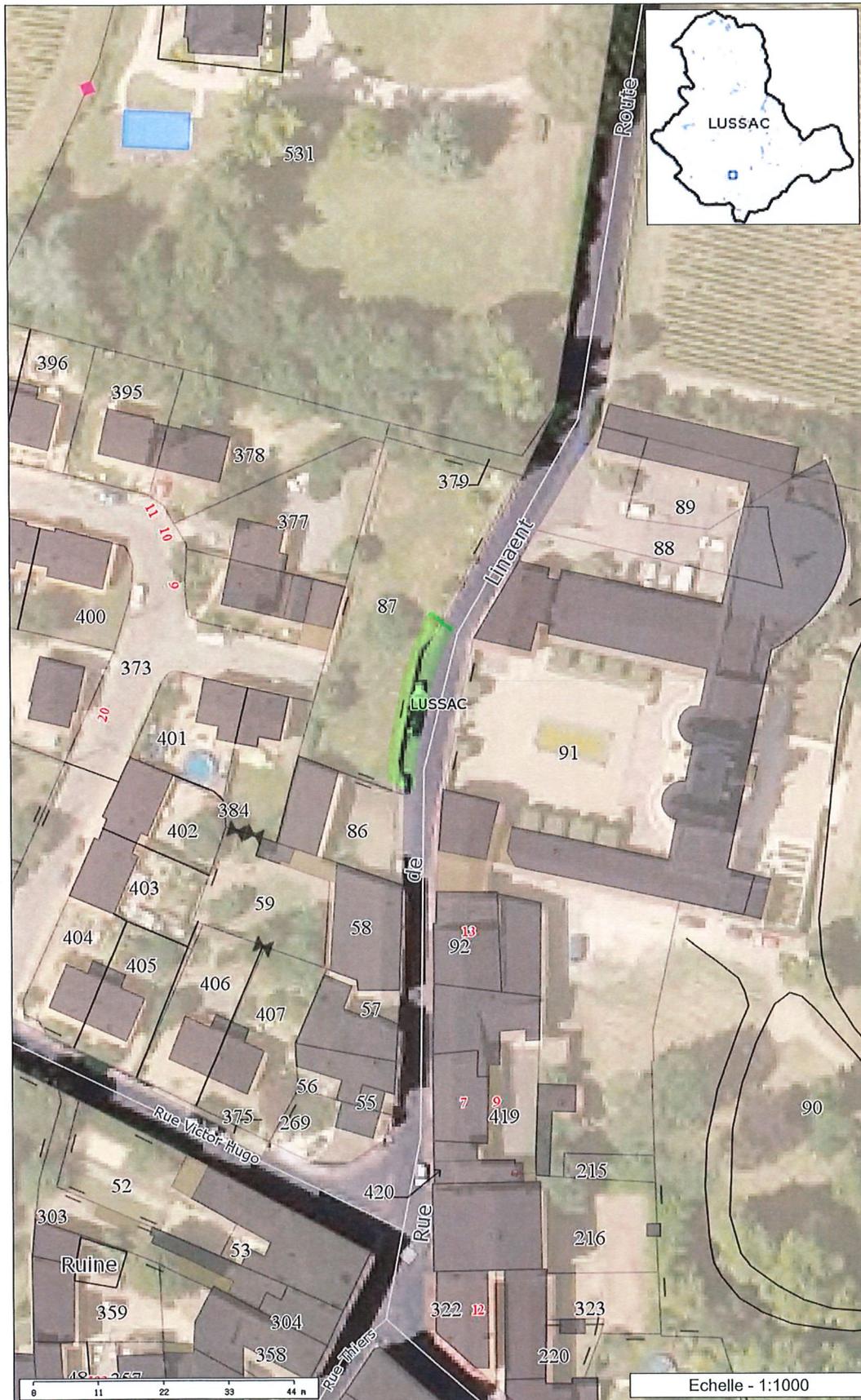
Fait à LUSSAC, Le 05/07/2024

Le Maire,
Dorothée BRETON



Ville de Lussac / Arrêtés du Maire

Publié le :	05 JUIL. 2024
Notifié le :	



Légende

- Az Txt lieu-dit
- Az Txt hydrographie
- Az Txt voie privée (dans la voie)
- Az Txt voie publique (dans la voie)
- Az Numéro de voie (dans la voie)
- Az Lettre d'ordre de subdivision fiscale
- Az Numéro de parcelle
- Flèche de renvoi
- Commune
- Détail topo ponctuel
- Pylone
- Point de canevas
- Puits
- Site particulier
- Ferroviaire
- Ligne de transport de force
- Linéaire formant détail topo
- Surface formant détail topo
- Cimetière
- Sens d'écoulement
- Cours d'eau
- Pièce d'eau (piscine, étang...)
- Axe de voie
- Détail linéaire du réseau routier, pont
- Limite de voie privée
- Détail du réseau routier, pont, viaduc
- Bâti Religieux
- Bâti léger
- Bâti privé
- Haie non mitoyenne
- Haie mitoyenne
- Cloture non mitoyenne
- Cloture mitoyenne
- Fosse non mitoyen
- Fosse mitoyen
- Mur non mitoyen
- Mur mitoyen
- Borne limite de propriété
- Subdivision Fiscale
- Parcelles
- ortho2015



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.